

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mars 2025 - Délibération n°25-034**

Objet : Dénomination du nouveau jardin public

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-six février précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, F. BOUCHE, E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MESSINES donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. MAGALHAES ALVES donne procuration à M. PLA, H. NEVEU donne procuration à L. HEBRARD, S. DIELLA donne procuration à D-A. ROUX, D. MARTY donne procuration à T. SABATIER.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

L'ouverture d'un nouveau jardin public, sis avenue Pierre Mendès France, est prévue courant juin 2025.

Il est proposé de baptiser ce jardin, « Parc Valérie MAGGI », en hommage à Mme Valérie Maggi, ancienne adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Mme Maggi s'est en effet distinguée par son investissement en faveur de la santé et de l'éducation de la jeunesse Manduelloise, à la fois comme adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse à partir de 2014 mais également comme conseillère communautaire à partir de 2020.

Ses nombreuses réalisations telles que, le développement des écoles numériques, les travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments scolaires ou encore la création d'un conseil municipal des jeunes en 2018, témoignent de son engagement en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté.

En sa mémoire, la commune souhaite dénommer le nouveau jardin public « Parc Valérie MAGGI ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de dénommer le nouveau jardin public ;

Considérant la volonté de la commune de baptiser ce nouveau jardin « Parc Valérie MAGGI », en mémoire de l'ancienne adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le jardin public, sis avenue Pierre Mendès France, est dénommé « Parc Valérie MAGGI ».

ARTICLE 2. Le maire Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 26 février 2025
Affichage ordre du jour : 26 février 2025
Présents : 24
Suffrages exprimés : 29
Absents : 5
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

07 MARS 2025

